Thionville (57) : Un père musulman refuse que sa fille soit assise à côté d'un garçon en classe. Il est poursuivit pour «actes d'intimidation et de harcèlement».

13/02/2021 à 10h52



Un père de famille thionvillois est poursuivi pour des « actes d'intimidation et de harcèlement » envers l'instituteur de sa fille. **Le parent, de confession musulmane, aurait eu « des propos véhéments » lorsqu'il s'agissait d'évoquer la place de son enfant en classe à côté d'un garçon, et l'activité piscine.**

[…]

Il y a également cette fois où sa fille, lors d'une séance de sport sous la pluie, est rentrée mouillée. Pas du goût non plus du Thionvillois, qui le fait savoir au corps enseignant et à la directrice, laissant entendre que cette succession de faits depuis septembre et que **le programme jusque-là déroulé en classe lui apparaissent « incompatibles avec sa religion »**.

[…]

Quant au professeur, souvent interpellé par le père, il a pris peur et a déposé plainte. Le père, lui, avait assuré à l'inspectrice d'académie qu'il allait rester « à l'affût du moindre écart » de l'enseignant.

En guise de réparation, le professeur demande l'euro symbolique. Quant au parquet, il réclame à l'encontre du père dix mois de prison avec sursis probatoire durant deux ans, l'interdiction de tout contact avec l'enseignant, l'interdiction de paraître à l'école élémentaire, et l'obligation d'un suivi médical et psychologique. Le tribunal judiciaire de Thionville rendra sa décision le 9 mars prochain.

[Républicain Lorrain]